

30 juin 2014 | par Florence Guernaec

La sécurité dans les transports, priorité du gouvernement

Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et le secrétaire d'Etat chargé des transports, Frédéric Cuvillier, ont relancé, le 24 juin 2014, le Comité national de sécurité dans les transports. Cette réunion démontre la volonté du gouvernement de lutter contre la délinquance, et de renforcer la coopération avec les opérateurs et l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP).



Le gouvernement a décidé de relancer le Comité national de sécurité dans les transports. © C. Recoura

Le Comité national de sécurité dans les transports ne s'était réuni depuis décembre 2011. La recrudescence de la délinquance, en particulier sur les lignes qui conduisent aux aéroports parisiens et à Disneyland Paris, conduit aujourd'hui le gouvernement à relancer cette instance chargée de piloter le plan national de sécurisation des transports. Pour lutter contre la délinquance – incivilités, fraude, vols, violences, le gouvernement va renforcer la coopération avec les principaux opérateurs – SNCF et RATP en tête – et l'UTP.

Deux décisions ont d'ores et déjà été prises : la SNCF se propose de contribuer au financement de postes de réservistes pour renforcer ses actions de sécurisation du réseau et des emprises. Il s'agira, notamment, d'effectifs issus de la gendarmerie nationale. Seconde mesure, le décret du 7 septembre 2007 sera modifié afin de permettre aux agents de la SNCF et de la RATP exerçant en civil, de porter certains moyens de défense comme des diffuseurs lacrymogènes. Ceux-ci pourront également verbaliser les fraudeurs.

Les opérateurs et l'UTP sont chargés de faire des propositions au gouvernement pour améliorer la sécurité dans les transports. La prochaine réunion aura lieu au mois de novembre 2014.

Intercités | Interurbain | Régional | RER | TER | TGV | Urbain